

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 22 MARS 2024

**DELIBERATION N°CP2024-  
03/5/20  
DOSSIER N°6199**

**AIDES A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE -  
RÉAFFECTATION DE SUBVENTIONS**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des  
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : AIDES A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - RÉAFFECTATION  
DE SUBVENTIONS**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération du Conseil Départemental n° CD2020-06/03/28 du 26 juin 2020 approuvant le schéma départemental d'alimentation en eau potable 2020-2030 ;  
VU la délibération du Conseil Départemental n° CD2023-06/4/30 du 23 juin 2023 approuvant la révision du règlement d'aides départementales eau potable ;  
VU l'arrêté préfectoral n° 23-2023-12-15-0001 du 15 décembre 2023 portant création du SIAEP Confluence Eaux ;  
VU les délibérations de la Commune de Fleurat : N°2023-09-14-02 et n°2023-09-14-03 et du SIAEP Gartempe-Sedelle : N°018-2023 ;  
VU les courriers de Confluence Eaux et du SIAEP Gartempe-Sedelle sollicitant la réaffectation des subventions

VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2024-03/5/20 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide de:

- réaffecter les subventions relatives à l'alimentation en eau potable conformément au tableau ci après, à la suite d'un transfert de maîtrise d'ouvrage pour huit projets d'études ou de travaux subventionnés par le Département ;

Les arrêtés préfectoraux et délibérations portant sur ces transferts sont les suivants :

- Arrêté n° 23-2023-12-15-00001 portant création du SIAEP Confluence Eaux,  
=> issu de la fusion des SIAEP Boussac-Gouzon et des Deux Sources ;
- Délibération n° 2023-09-14-02 de la commune de Fleurat portant sur le retrait de la compétence eau potable à Evolis 23 ;
- Délibération n° 2023-09-14-03 portant sur la demande d'adhésion et d'intégration de la commune de Fleurat au SIAEP Gartempe-Sedelle ;
- Délibération n°018-2023 du SIAEP Gartempe-Sedelle actant l'intégration de la commune de Fleurat.

Maître d'ouvrage lors de l'instruction	Localisation	Nature de l'opération	Montant des travaux HT	Subvention CD23	Date de la décision d'attribution	N°d'arrêté préfectoral / décision	Nouveau maître d'ouvrage
SIAEP BOUSSAC GOUZON	Captages Les Bordes, Mathelin Gouttenoire, La Mazeire, Les Maisons, Puits des Méris, Petit Bougnat, Nouzerines	PPC - Acquisitions et Travaux	453,600.00 €	90,720.00 €	14-mars-23	23-2023-12-15-00001	Confluence Eaux
SIAEP BOUSSAC GOUZON	Captages Les Bordes, Mathelin Gouttenoire, La Mazeire, Les Maisons, Puits des Méris, Petit Bougnat, Nouzerines	PPC - Acquisition et travaux - Maitrise d'Œuvre	24,050.00 €	4,810.00 €	14-mars-23	23-2023-12-15-00001	Confluence Eaux
SIAEP BOUSSAC GOUZON	SIAEP de Boussac et SIAEP de Gouzou	Interconnexion de sécurisation entre l'Allier et les SIAEP de Boussac et du Bassin de Gouzou - Maîtrise d'Œuvre et études associées	310,000.00 €	31,000.00 €	14-mars-23	23-2023-12-15-00001	Confluence Eaux
SIAEP BOUSSAC GOUZON	SIVOM de la Rive Gauche du Cher / SIAEP de Boussac/ SIAEP du Bassin de Gouzou	Interconnexion de sécurisation entre l'Allier et les SIAEP de Boussac et du Bassin de Gouzou - 1 ère tranche de travaux	4,625,000.00 €	462,500.00 €	14-mars-23	23-2023-12-15-00001	Confluence Eaux
SIAEP BOUSSAC GOUZON	SIVOM de la Rive Gauche du Cher / SIAEP de Boussac/ SIAEP du Bassin de Gouzou	Interconnexion de sécurisation entre l'Allier et les SIAEP de Boussac et du Bassin de Gouzou - 2nde tranche de travaux	4,411,000.00 €	441,100.00 €	14-mars-23	23-2023-12-15-00001	Confluence Eaux
SIAEP BOUSSAC GOUZON	Lussat, Domeyrot, Boussac, Vermeiges, Boussac bourg, Parsac-Rimondeix, Clugnat, Bord St Georges, St Silvain bas le Roc	Renouvellement de canalisations fuyardes	1,817,300.00 €	100,000.00 €	14-mars-23	23-2023-12-15-00001	Confluence Eaux
SIAEP DES DEUX SOURCES	Saint Yrieix les Bois	Neutralisation réservoir Pierre Grosse	449,500.00 €	44,950.00 €	14-mars-23	23-2023-12-15-00001	Confluence Eaux
EVOLIS 23	Fleurat	Etude du patrimoine, diagnostic et schéma directeur eau potable	23,252.50 €	2,325.25 €	24-févr.-22	délibérations Commune + SIAEP GS	SIAEP Gartempe Sedelle

- fixer à deux ans le délai de réalisation des études ou des travaux à compter de la date de notification de la réattribution de la subvention et autorise la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 26/03/2024

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240325-CP2024053-DE

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**